



EXTRAIT DU CODE VESTIMENTAIRE

Le Collège Saint-Paul

2024 - 2025

- Les **SOULIERS** vendus chez Unimage ne sont pas obligatoires.
- La fréquence des **COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE** est :
 - Régulier - 2 cours / 9 jours
 - Découverte sports - 6 cours / 9 jours
- Les **VÊTEMENTS EXTÉRIEURS** d'éducation physique ne sont pas obligatoires.
- Le **BERMUDA** est permis toute l'année.
- Les **BAS** $\frac{3}{4}$ ou les **COLLANTS** ne sont pas obligatoires avec la jupe ou le bermuda, c'est au choix.
- Le **SARRAU** est obligatoire, mais pas obligé de le prendre chez Unimage.

IL EST RECOMMANDÉ POUR UN NOUVEL ÉLÈVE D'ACHETER:

- 3 à 4 hauts (polo, tricot, veste)
- 2 à 3 bas (pantalon, bermuda, jupe)
- Un ensemble d'éducation physique
 - Une paire de souliers